

# PROCES VERBAL

## SÉANCE DU 21 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 16/02/2023

L'an deux mil vingt et trois, le 21 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, GOUTAGNY, FARGE, BOUARD, PERRET, THIOLLIER et JAY  
MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND, CONSEILLON.

Etaient absents : MM. PONTONNIER - CHAMBON (pouvoir à C PERRET) et Mme GUILLOT (pouvoir à C JAY)- BERTHASSON (pouvoir à JL POYADE).

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

### **1 – SUBVENTION CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet du centre bourg peut bénéficier d'une subvention au titre de la Région (FEDER) et du département.

Mr Saunier a travaillé sur le dossier et établi une présentation du projet avec un estimatif :

- Travaux préalables : 73 910 €
  - Réseaux : 39 350 €
  - Hall et belvédère : 324 000 €
  - Voirie : 235 945 €
  - Jeux : 25 900€
  - Plantations : 11 175 €
- Soit un total 710 280 € HT soit 852 336 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le maire à demander une subvention auprès de la Région et du département

### **2 – VOIRIE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de retenir la société TPCF avec une voirie- grave émulsion enrichi au montant suivant 109 993 € HT soit 131 992 € TTC avec une réserve sur ce type d'enrobé.

Les élus se sont rendus sur une route en GEE, le résultat était concluant. Le devis est donc validé.

Les élus ont constaté la dégradation de l'accotement sur la route des lionnes, 2 devis ont été réalisés :

-G. Chambon 12 102 €            -TPCF: 14 975.88 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis G. Chambon sur la route des Lionnes.

### **3 – PASSERELLE SUR LA LOIRE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal du projet de la passerelle sur la Loire et demande au Conseil Municipal de se positionner sur la passerelle.

Monsieur le Maire demande que ce projet ne soit pas porté par la commune et qu'il s'agit d'une étude de faisabilité.

Certains élus font part de leur inquiétude sur le coût d'un tel projet et ne souhaite pas que le budget de la collectivité soit impacté.

Le conseil Municipal approuve à la majorité cette étude de faisabilité.

#### **4- BOUCHE INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre un poteau incendie sur la Route de Montrond (en face de l'entreprise Chambon). Lors de la construction des bâtiments de l'entreprise Chambon, il était acté la mise en place d'une cuve de stockage eau. Un accord a été trouvé avec la mairie : il est proposé que l'entreprise Chambon prenne à sa charge le terrassement et la commune les fournitures.

L'entreprise SAUR a établi un devis total pour un montant 1958.58 € TTC

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette bouche à incendie.

#### **4- DROIT DE PLACE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du droit de place, il est de 160€ pour une année civile. Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le marché du mardi soir (18h-20h) nécessite de revoir les tarifs par rapport au temps passé.

Monsieur le Maire propose de faire la gratuité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre la gratuité du droit de place.

#### **4- RECUPERATION EAUX PLUVIALES**

M le maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'un fonds de concours de 2500€ pour la mise en œuvre d'une solution de récupération d'eau, sur l'enveloppe 2023 du budget de la Communauté de Communes de Forez-est.

Monsieur Philippe Thiollier fait part du coût d'une citerne en tôle ondulée (30m3) (Viacon) enterré sous le local technique + terrassement + raccordement des chéneaux : 12 932 € HT

Le conseil municipal, par le vote

- Approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est tel qu'expliquée ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M le maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention du département au titre de l'enveloppe solidarité.

Monsieur Philippe Thiollier fait part du coût d'une citerne en tôle ondulée (30m3) (Viacon) enterré sous le local technique + terrassement + raccordement des chéneaux : 12 932 € HT

Le conseil municipal, par le vote

- Approuve la demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité,

- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **4- TARIFS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revoir les tarifs de la location de la salle des fêtes :

		Habitants de St Laurent	Habitants de Marclopt	Extérieurs
Soirée privée	Grande salle + petite salle	280 €	360 €	520 €
	Petite salle	155 €	195 €	265 €
Réunion	Grande salle	280	330 €	
	Petite salle	155	165 €	
Toutes manifestations associatives		75 € (1ère) 150 € (2ème ...)	200 €	
Banquet des classes de St Laurent Fête des écoles		gratuit		
Caution		500 € + 100€		

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2024

#### **Informations diverses :**

- **Etude schéma directeur eaux pluviales :**  
C. Jay explique qu'un règlement sur les eaux pluviales doit être établi pour inciter-obliger les futures constructions à mettre une récupération eaux pluviales. Le Conseil Municipal propose de l'inciter.
- **Réunion fleurissement:** samedi 4 mars à 10h en mairie.
- **Lotissement communal :** Les chemins ont été achetés par la mairie.
- **Ralentissement centre village:** Un administré a signalé la vitesse excessive sur la Route de la Thoranche, il propose de mettre un stop vers le lotissement Bel Air. Il est décidé de faire une étude.
- **Reprendre les marquages**
- **Sièl enfouissement des réseaux :** chiffrage d'un supplément d'enfouissement pour le lotissement communal = 40 000 €. Le coût est trop élevé.
- **AXA :** Mise en place d'une convention pour une mutuelle et une dépendance pour les personnes de la commune.
- **tondeuse :** Livraison de la tondeuse.
- **Désherbage :** les habitants sont conviés à désherber devant chez eux.

La séance est levée à 23h00  
Prochain Conseil Municipal le 04 avril 2023 à 20h30.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 23 février 2023

Le Maire,  
Jean-Luc POYADE

Secrétaire de séance  
Françoise ROCHETIN